

COMMUNE DE NURIEUX-VOLOGNAT
CR du conseil municipal du mercredi 1 er octobre 2024 à 20h30 en
mairie.

Présents : ANCIAN Jean Marc, BERGER Arlette, COUDEYRE Ghislain,
DUSSUC Marie-Hélène, FLAMIN Déborah, GENOUX Michel, JOLY
Laurence,

MICHEL Rémi, NEYRON Bernard, PERNET Pascale, PERRIER Marie Laure,
Excusés: BELLOUZE Daniel, PICCARD Maxime,

Absentes : LOPEZ Marion, MARCHAND Mélanie,

Procuration : Néant

Convocation du 23/09/2024

Secrétaire de séance : Michel GENOUX

PV du conseil municipal du 4 septembre 2024 approuvé à l'unanimité

Forêt :

Intervention de Monsieur Patrick Trombert, technicien ONF.

Un point est fait sur l'état sanitaire de la forêt. Les forêts de l'Ain sont dans un état catastrophique suite aux attaques de scolytes.

La commune prend toutes les mesures pour éviter la propagation et les particuliers vont devoir faire de même.

Un arrêté préfectoral du 31 octobre 2019 prévoyant la détection précoce et l'évacuation rapide des bois infestés a été reconduit le 23 janvier 2024. Il fixe les obligations des propriétaires et des exploitants forestiers afin de lutter contre la propagation des insectes en forêt.

Les plantations concernées sont celles effectuées avec le FFN (fond forestier national) de 1970 à 1974 et autres peuplements adultes sur une superficie totale de 129 ha.

Les coupes importantes et rendues indispensables par l'épidémie de scolytes vont avoir un impact important et durable sur les forêts de l'Ain et donc de Nurieux-Volognat. Une réunion sera organisée pour les habitants avec l'ONF et les élus afin d'expliquer la situation de nos forêts.

Coupes rases SCOLYTES avant 2024	3-12-13-16-17-21- 22-30-36-37-38-40- 42-43-44	16 ha	93 ha	129 ha
Coupes rases SCO 2024	3-7-8-9-10-11-12- 13-21-22-32-40-43- 45	44 ha		
Zones vertes à raser en 2025 (Epicéa)	1-3-8-9-10-11-18- 19-20-21-22-30-43	33 ha		
Zones vertes à conserver	Sapin (10ha) P13- 14-19-20-21-36-43- 50	16 ha		
	PIN (6ha) P9-12-19-43-45			
Retour à l'état naturel		20 ha		

Faces aux problèmes de dépérissement, le temps est à la réflexion sur les questions :

- Anticiper la récolte des EPICEAS pendant qu'ils sont encore vivants
- Report des parcelles non urgentes sanitaires pour gérer au mieux les bois secs et permettre le renouvellement des forêts ?

Zones déjà rasée	Surfaces (ha)
Plantations Plles 1-2-3-7-10-11-16-17-18-43	19
Pas besoin : Peuplement encore viable	11
Pas besoin : Retour à l'état naturel	81

Accompagner les peuplements vers la forêt de demain :

- La volonté de reboiser les meilleures zones (Nombreuses aides financières actuellement)
- Vu le changement climatique et le dépérissement des résineux, les feuillus habituellement coupés en bois de chauffage sont très utiles pour permettre la résilience de la forêt, il pourrait être souhaitable de ne plus proposer de bois de chauffage aux particuliers.

Ces questions seront de nouveau à l'ordre du jour lors de prochaines sessions du Conseil Municipal

DIA déclaration d'intention d'aliéner

DEVILLENEUVE/COURTIN et SAMEREL bâti sur terrain propre 455 AB 0157.0167 ,0168 superficie totale 690m2

Le conseil municipal renonce à exercer le droit de préemption.

Courrier d'un habitant suite à des travaux sans autorisation

- Une lettre par mail a été envoyée par un habitant du hameau de Crépiat commune de Nurieux-Volognat à tous les conseillers. Cette lettre comporte de réelles imperfections.

L'administré 90 ch de la Combelle à Crépiat, a fait des travaux de terrassement, des affouillements, qui excèdent 2 mètres de haut et d'une superficie supérieure à 100 m2 sur sa parcelle en zone N.

Les travaux ont été effectués sans déclaration préalable et sa parcelle est en limite des parcelles communales et de deux voisins.

Ces affouillements qui ne s'intègrent pas dans le paysage et portent atteinte à l'environnement existant, ne sont pas admis dans le règlement PLUIH de la zone N.

Un procès-verbal a été envoyé à Mme La Procureure de la République et un arrêté interruptif des travaux a été pris. Le constat d'huissier est rendu

Un bornage a été commandé à Oyonnax allia-ge. L'administré a été avisé.

Le conseil confirme : l'administré doit faire une déclaration préalable de travaux CERFA

Travaux

Chapelle

L'échafaudage sera enlevé pour la toussaint, une partie sera réinstallée à l'intérieur et les tombes nettoyées. Il ne peut y'avoir de célébrations à l'intérieur de la chapelle avant juin 2025, au minimum.

L'étude complète des décors a été rendue avec deux options possibles.

Une option chœur, avec amincissement des épais repeints à l'acrylique et prise de la mesure de la peinture originale subsistante. Et l'autre avec enlèvement total des reprises à l'acrylique, traitement de la peinture médiévale et réalisation d'enduits de bouchage dans les lacunes. Le montant de la première serait de 110 820 € et de la deuxième 124 825 €.

Une réunion avec la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), l'architecte des bâtiments de France, le maître d'œuvre conduisant les travaux pour la commune et la mairie a eu lieu pour les subventions.

L'architecte va lancer la consultation des entreprises pour les décors et pour le lot de l'électricité

Subvention DRAC Décors

Suite à l'étude de Madame Snyers, deux possibilités ont été indiquées pour la restauration des décors.

L'une à 110 820 € HT et l'autre à 124 825 € HT. La DRAC, lors de sa visite à la commune nous a informé que seule celle coutant 124 825 € HT paraissait de nature à donner un résultat satisfaisant.

Ces travaux sont estimés à 124 825 € HT. La DRAC pourrait subventionner jusqu'à 40 % et la région 30%

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention auprès de la DRAC et de la région.

Le conseil municipal approuve les demandes de subvention et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Voirie

* Une partie du chemin de la Tour est finie. Il est dommageable que le reste du chemin ne puisse être réalisé sans récupérer de la place chez un particulier. Le but de cette réalisation étant le passage de la déneigeuse jusqu'au réservoir .

* Le chemin de gravière depuis le rondpoint d'intersection au 45 route de Berthiand est interdit aux caravanes et aux 3.5 tonnes. Un plot a été posé et un arrêté a été pris le 30/09/2024

* Le parking de la maison des anciens n'a pas pu être fini du fait du mauvais temps.

* L'emprise publique du chemin de la gare est terminée

Logement d'urgence : Le planning des entreprises a été acté.

Sculpture du Tam Tam endommagé : Une demande de devis a été faite à l'entreprise Sogno pour réparer le Tam Tam. Le responsable des dommages à la sculpture est venu se présenter suite à l'appel à témoins paru dans l'le bulletin municipal de la commune.

Ancienne ferme Burgat :Devis validé pour le changement de radiateurs :1338.70 €

Tableau des emplois

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 1^{er} juillet 2022,

Considérant qu'il convient de pourvoir le poste laissé vacant suite à un départ à la retraite d'un agent.

Madame le Maire :

- **PROPOSE** de réorganiser le fonctionnement du service comme suit :

TALBLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 01^{er} novembre 2024

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Filière Administrative		
Secrétaire général de Mairie	1	Rédacteur principal 2eme classe
Secrétariat divers/Accueil/Gestion salles / Réception demandes d'urbanisme	1	Adjoint Administratif principal 2eme classe
Secrétariat divers/Accueil/Facturations : Eau et Péricolaires (<i>Cantine/Garderie/TAPS</i>)	1	Adjoint Administratif territorial
Filière Technique		
Agent Technique polyvalent, référent service technique	1	Agent de maitrise
Agent Technique polyvalent	1	Adjoint Technique territorial
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Filière Sanitaire et Sociale		
Agent spécialisé des écoles maternelles et ménage	1	ATSEM principal 2ème classe 27h annualisées
Agent spécialisé des écoles maternelles et ménage	1	ATSEM principal 2 ^{ème} classe 30h30 annualisées
Filière Technique		
Agent Service et Péricolaires (<i>Cantine/Garderie/accueil extrascolaire/Ménage</i>)	1	Adjoint Technique territorial 29 h 15 annualisées

	1	Adjoint technique territorial annualisées 19.75h
--	---	---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les nouveaux tableaux des emplois permanents de la Collectivité tel qu'indiqués en annexe à compter du 01^{er} novembre 2024,
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires.
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024

Ecole

Le prochain conseil d'école aura lieu le 12 novembre à 17h15.

Effectif à la rentrée de 74 enfants. Il y'a 11 départs de CM2 et 6 entrées élèves de Nurieux-Volognat pour la rentrée 2025.

Une demande a été faite auprès de la mairie de Ceignes afin de connaître le nombre d'enfants qui serait amené à faire leur rentrée en septembre de l'année prochaine.

Exercice incendie à l'école 10/09/2024, prochain exercice PPMS le 8 octobre à 10 heures.

Haut Bugey Agglomération

Pour rappel, l'arrêt du PLUiH est prévu au Conseil d'agglomération du 08 octobre 2024.

A la suite de celui-ci, il y aura 3 mois pour présenter le **PLUiH** arrêté au sein de chaque conseil municipal et émettre un avis.

Le 18 juillet 2024, le conseil d'agglomération a arrêté le projet de révision du schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Un affichage de la délibération prise en Conseil d'Agglomération a été fait dans notre commune. Révision du SCOT : La concertation pour sa modernisation a été affichée du 21/08/2024 au 21/09/2024.

Diagnostic assainissement pour la commune en 2025 .

Règlement pour les projets locatifs communaux a été présenté en Conférence des maires (logement d'urgence) et une demande de subvention est a été faite à HBA.

Divers

- Signalé à Semcoda : Dépôt de déchets sur tènement vers le 1er HLM
- Autorisation pour un festival pour les jeunes au parc de la mairie ,option le 14 juin 2025.
- Une rencontre entre les élus et le Conseiller numérique et les habitants aura lieu le 22 octobre de 18h30 à 19h30.

- Elections 2025 à la chambre d'agriculture : clôture du scrutin le 30 janvier 2025
- Document présenté sur la ligne de chemins de fer français de 1878 indiquant que la gare de Nurieux était desservie (depuis Lyon jusqu'à La Cluse) à 11h02, 16h47 et 9h22.
- Nid de frelons signalé sur un sapin 5 ch de la Fontaine à plus de 25 m de haut et de grosseur dépassant le 35 cm de diamètre.
- Réclamation d'un habitant 29 grande rue à Volognat pour cause d'eau de pluie qui ruisselle chez lui. Une demande auprès de l'agence routière a été effectuée mais la couche de roulement date de 2013, elle est donc à la charge de la commune. Ceci sera à définir lors de futurs travaux de voirie
- Analyses d'eaux à Berthiand et Vers prélevés le 19/09 : Eaux respectant les limites des références de qualité bactériologiques et physico-chimiques par arrêté du 11 janvier 2024.
- Un prix de l'eau « ajusté » a été annoncé sur l'édito de Haut-Bugey Agglomération. Le Conseil Municipal s'inquiète de l'augmentation que vont subir nos habitants suite au coût important des travaux d'investissement envisagés par Haut-Bugey Agglomération.